Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_110-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

FINANCES

DCC25-110

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION D'UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 AU COMPTE 1068

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Finances et des Sports, présente le rapport suivant :

Lors de l'élaboration du Budget principal et afin de réaliser l'équilibre de ce budget, le Conseil communautaire a voté en dépenses de fonctionnement une **ligne 023**, **virement à la section d'investissement,** constituée de l'ensemble de l'autofinancement prévisionnel résultant de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, à hauteur de **2 472 866,98€.**

On trouve le corollaire de cette ligne 023 en recettes d'investissement, il s'agit de la **ligne 021**, **virement de la section de fonctionnement.**

Mais, le virement à la section d'investissement n'est pas réalisé durant l'exercice, sauf si une part de l'excédent de fonctionnement est affecté à la section d'investissement via l'émission d'un titre au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés.

Pour rappel, le montant de l'excédent d'investissement constaté à la suite de l'approbation du compte financier unique 2024 s'élève à 940 404,45€ (R001/01) et le montant de l'excédent de fonctionnement reporté à 1 855 338,42€ (R002/01). **Aucune affectation en section d'investissement n'a été décidée, le montant de l'excédent d'investissement étant suffisant pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser**.

Cependant, afin de pouvoir **traduire comptablement une partie de cet autofinancement**, il est proposé **d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, au compte 1068 à hauteur de 550 000€.**

Il vous est proposé :

- ***D'affecter** une **part du résultat de fonctionnement du budget principal (R 002/01) en section d'investissement-réserves (R 1068/01) à hauteur de 550 000€** ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_110-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 1er décembre, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Isabelle ROLLAND MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE *(donne pouvoir à M Luc GALLARD)*
ESSE	MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE *(donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE)* M François GOISET *(donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN)* M Jonathan HOUILLOT *(donne pouvoir à Mme Thérèse MOREAU)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD *(donne pouvoir à Mme Véronique BREMOND)* M Alain MALOEUVRE *(donne pouvoir à M Patrick HENRY)*
RETIERS	MME Annick PERON M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Véronique RUPIN)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL *(donne pouvoir à M Daniel BORDIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 9 pouvoirs)

Nombre de votants : 37 ; Voix pour : 37 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 12/12/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Patrick HENRY
Date : 13/12/2025
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY